Pour le stationnement arrière du collège, vous payez en sortant directement à la barrière de sortie.

Paiement par carte de débit seulement, aucun argent comptant n'est accepté.

RESPONSABILITÉ ET REMBOURSEMENT

- Modes de paiement : Pour les permis vendus à la COOP Ahuntsic : argent comptant ou carte de débit, aucun chèque accepté et aucune carte de crédit.
 Pour les permis vendus au bureau B1.731 : seuls les paiements par carte débit seront acceptés.
- Les employés permanents du Collège achetant un permis annuel ou de session d'automne peuvent se prévaloir du mode de paiement par prélèvements automatiques sur la paie. Ceux-ci doivent remplir le formulaire prévu à cet effet via Omnivox, avant le 20 août 2025.
 - Permis annuel (480\$): 8 prélèvements de 60\$ effectués à partir de la 2º paie de septembre 2025.
 - Permis de session d'automne seulement (295\$) : 5 prélèvements de 59\$ effectués à partir de la 2º paie de septembre 2025.
- Le Collège Ahuntsic vend un droit de stationner aux utilisateurs : seul le permis de stationner est accordé, sans aucune garantie d'espace disponible.
- Le Collège Ahuntsic n'est pas responsable du vol ou des dommages occasionnés aux véhicules. Verrouillez toujours votre voiture.
- Les utilisateurs doivent toujours se conformer à la signalisation placée à leur intention, de même qu'aux directives des personnes mandatées à la surveillance du stationnement.
- Le Collège Ahuntsic peut remplacer les permis perdus ou volés. L'usager qui veut remplacer un permis perdu ou volé devra payer les frais de remplacement de la carte magnétique de stationnement au coût de 10\$.
- Un détenteur qui quitte <u>définitivement</u> le Collège, durant la période de validité du permis, pourra être remboursé selon la procédure en vigueur et en fonction de la date de la demande au B1.731.

INFORMATION

stationnement@collegeahuntsic.qc.ca 514 389-5921, poste 2932, local B1.731



RENSEIGNEMENTS AUX USAGERS DU STATIONNEMENT

2025 - 2026



Services autofinancés

Local B1.731

PERMIS PERMANENTS

EMPLOYÉS ET ÉTUDIANTS

Les permis de stationnement sont en vente à la COOP Ahuntsic (local C1.150) et au Local B1.731.

AUTOMNE 2025 | Pour les étudiants, les permis de jour (annuel ou session) sont disponibles par prévente uniquement. Tous les étudiants à temps plein ont reçu la procédure d'achat sur la messagerie interne Omnivox. Les permis non réclamés, seront mis en vente libre à la COOP Ahuntsic à la première journée de la session, le 25 août 2025.

HIVER 2026 | Les permis pour la session d'hiver seront mis en vente libre à la COOP Ahuntsic dès le 12 janvier 2026.

Les permis de **SOIR** seront en vente à la COOP Ahuntsic à partir du <u>25 août 2025</u> (session automne) et du <u>26 janvier 2026</u> (session hiver).

Les membres du personnel peuvent se procurer un permis au local B1.731.

Permis annuel: 480\$

Période d'accès: tous les jours de 6h à 23h59.

Valide du 25 août 2025 au 17 août 2026.

Permis de session - jour : 295\$

Période d'accès: tous les jours de 6h à 23h59.

Automne: Valide du 25 août 2025 au 31 décembre 2025.

Hiver: Valide du 1er janvier 2026 au 15 juin 2026.

Permis de session - soir : 148 \$

Période d'accès : lundi au vendredi de 15h30 à 23h59 (fin de semaine de 6h à 23h59)

Automne: Valide du 25 août 2025 au 31 décembre 2025.

Hiver: Valide du 1er janvier 2026 au 15 juin 2026.

Permis de session - été 2026: 100\$

Période d'accès: tous les jours de 6h à 23h59. Valide du 13 mai 2026 au 17 août 2026.

PERMIS POUR LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

(avec stationnement de nuit)

<u>En vente au local B1.731</u> à compter du 4 août 2025, ce permis est réservé uniquement aux résidents Les étudiants possédant ce permis devront consulter le document d'information spécifique remis lors de l'achat. Seuls les paiements par carte débit seront acceptés.

Permis annuel - résidence : 625\$

Valide du 4 août 2025 au 17 août 2026.

SURVEILLANCE DU STATIONNEMENT

Le Collège Ahuntsic assure la surveillance et la gestion des équipements de son parc de stationnement, en conformité avec la **Politique concernant le stationnement des véhicules automobiles sur les terrains du Collège Ahuntsic** (PO-06),

À cet effet, nous vous rappelons que le parc de stationnement du Collège est :

- Payant en tout temps ;
- Ouvert entre 6h et 23h59, 7 jours sur 7;
- Fermé de minuit à 6h.

Les utilisateurs doivent :

- Détenir un permis de stationnement valide (carte magnétique et vignette) ou,
- Payer les droits de stationnement quotidiens en sortant aux bornes de paiement (barrières) pour le stationnement arrière ou,
- Payer les droits de stationnement quotidiens à l'horodateur situé à l'avant du bloc G (rue Saint-Hubert). Ce stationnement est réservé aux visiteurs.

Les patrouilleurs du stationnement sont autorisés à émettre des avis de réclamation aux utilisateurs qui ne se conforment pas aux règlements en vigueur (Collège Ahuntsic et Municipal). Les contrevenants sont passibles de remorquage de leur véhicule à leurs frais.

TARIFS POUR LE STATIONNEMENT QUOTIDIEN

Les tarifs pour les droits de stationnement quotidiens sont indiqués sur l'horodateur et sur les barrières automatisées.

Tarifs en vigueur au 1er juillet 2025 :

Jour	Soir (dès 15h30 et fin de semaine)
5.00\$ / Heure	5.00\$ / Heure
Maximum 15\$ jusqu'à 23h59	Maximum 12\$ jusqu'à 23h59